

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

PERSONNES HANDICAPÉES
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Arrêté du 1^{er} mars 2013 portant nomination au comité consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds

NOR : AFSA1330113A

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 2009-624 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville ;

Vu l'arrêté du 20 août 1987 instituant un comité consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds :

Pour la direction des ressources humaines

Mme Christine Labrousse, adjointe au chef du bureau des personnels de la jeunesse et des sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés.

Pour la direction générale de la santé

Dr Brigitte Lefeuvre, bureau de la santé des populations.

Deux inspecteurs de l'enseignement des jeunes sourds au ministère chargé des affaires sociales

Mme Annie Auriol, inspectrice pédagogique et technique, direction générale de la cohésion sociale, bureau de l'insertion et de la citoyenneté.

Mme Danièle Poissenot, inspectrice pédagogique et technique, direction générale de la cohésion sociale, bureau de l'insertion et de la citoyenneté.

Représentant le ministère de l'éducation nationale

Mme Sandrine Lair, chef du bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves handicapés à la direction générale de l'enseignement scolaire.

Représentant les centres de formation

Mme Élisabeth Bincaz, directrice du Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels.

Mme Bernadette Céleste, directrice de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

M. Martial Franzoni, chargé de formation à l'université Pierre-et-Marie-Curie - Paris-VI.

M. Philippe Sero-Guillaume, directeur de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'université Paris-III.

Représentant les chefs de service pédagogique

Mme Eufémia Ragot, directrice pédagogique de l'institut des jeunes sourds de Jarville-la-Malgrange.

Mme Françoise Salaün, chef du service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation Langage et intégration de Melun.

Représentant les professeurs spécialisés

M. Yannick Le Mauff, institut La Persagotière de Nantes.

M. Antoine Tarabbo, Institut national de jeunes sourds de Chambéry.

Représentant les directeurs d'établissement

M. Jean-François Dutheil, Institut national de jeunes sourds de Paris.

M. Bertrand Paichoux, institut André-Beulé de Nogent-le-Rotrou.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 1^{er} mars 2013.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE